

# Que se passe-t-il dans l'ouest toulousain avec les Gens du Voyage ?

Nous assistons depuis quelques années à une recrudescence de procédures judiciaires et d'expulsion à l'encontre des Gens du Voyage dans le Sud-Ouest de Toulouse.

**Les Voyageurs sont-ils plus nombreux ?**

**Non !**

**Y a-t-il une augmentation de délinquance, de dégradations ou d'insécurité liées à leur présence ?**

**NON !!**

L'ensemble des spécialistes de la question (travailleurs sociaux, associations...) affirment que non. Les déclarations du gouvernement et certaines politiques locales ne font qu'entretenir un sentiment de rejet de la diversité.

Des mairies cherchent à se débarrasser de ces citoyens qui, comme tout le monde, payent leurs impôts, travaillent et essaient de scolariser leurs enfants malgré les difficultés qui leur sont faites. Pendant des siècles, les nomades ont apporté innovations, cultures dans les campagnes.

C'est un mode d'habitat et une culture que ces élus cherchent à faire disparaître, et ce comportement est indigne de leurs responsabilités.

**Pourtant une famille est sur le point d'être expulsée**

**Venez nous soutenir le 27 janvier**

**à 15h00 pour la conférence de presse**

organisée chez la famille Liévy 20bis chemin de Tréville 31270 Frouzins

*Vous pouvez nous aider à résister.*



Pour financer les procès, nous avons besoin de votre aide :

- envoyer votre contribution par chèque à l'intitulé «Soutien à la famille Liévy»

à l'adresse suivante : Soutien à la famille Liévy, chez Marc Prido

15, Domaine du Tricou 31670 LABEGE

- Interpeller vos élus, en passant les voir, en leur écrivant, téléphonant.



contacts : Frédo 06 11 87 53 72 - Dominique 06 81 18 50 22 - dominique.liot@gmail.com

À Seysses, 100 personnes vont être obligées de quitter l'espace et peut-être la région où elles vivent depuis de nombreuses années.

À Frouzins la famille Liévy habite dans le secteur depuis 20 années. Les enfants vont à l'école, jouent au rugby, ont leur camarades. «Frédo» (Frédéric Liévy) est responsable dans un club sportif, a une activité agricole rentable qui fait vivre toute sa famille.

La Mairie harcèle cette famille sans problème sous de fallacieux prétextes. Le sous-préfet de Muret n'hésite pas à justifier ses décisions en utilisant des considérations ethniques et populistes. Tout est fait pour empêcher cette famille de vivre ici. Une plainte au tribunal administratif, très chère et très longue, se trouve être une piètre solution. Du bon sens et un traitement non discriminatoire seraient pourtant plus efficaces et satisfaisants pour tout le monde.

Si nous ne faisons rien, nous serons responsables d'avoir laissé mettre à la rue d'ici un an cette famille pour des raisons plus que suspectes.

Tout cela à un moment où l'Europe a enfin reconnu la participation du gouvernement de Vichy au génocide des tsiganes. Malgré cela, et malgré les recommandations du tribunal pour trouver une solution honorable à cette situation ubuesque, nous n'avons obtenu le jeudi 22 décembre, à la table ronde organisée avec le sous-préfet de Muret et le maire de Frouzins, que des réponses désastreuses:

Tous deux s'entêtent à affirmer que la famille doit quitter son lopin de terre, voir la région et aller sur les Aires d'accueil. Rappelons que celles-ci sont inadaptées pour les familles sédentaires comme l'est la famille Liévy et sont très souvent indignes.

Le SIEANAT<sup>1</sup>, a rappelé à la sous-préfecture que la problématique de cette famille ne pouvait être résolue par une installation sur une Aire d'accueil des gens du voyage: ces Aires, prévues pour répondre aux nécessités de déplacement des familles du voyage, sont totalement inadéquates pour une sédentarisation avec activité agricole, qui est le cœur même du projet de vie de la famille Liévy.

**Nous dénonçons :**

❖ Un western toulousain, où des élus «cow-boys» de gauche et de droite veulent renvoyer en aires d'accueil des familles propriétaires et vivant d'une activité sédentaire, au nom d'une réglementation d'accueil qui ne les concerne pas et par ailleurs issue d'une longue tradition de discrimination envers les gens du voyage.

❖ Un climat raciste et d'exclusion qui nous rappelle les douloureux passages de l'histoire encore très présents dans les mémoires des Gens du Voyage, vécus et racontés par leurs grands-parents.

❖ Des expulsions sans relogements adaptés aux situations économiques, sociales et culturelles.

**De nombreuses demandes de terrains familiaux<sup>2</sup> sont faites chaque année. Les dossiers sont soigneusement enterrés car ces élus ont choisi de traiter de façon discriminatoire les besoins de leur population.**

**Pour exemple, une installation agricole du même type ne pose habituellement aucun problème de permis de construire, selon les dires de techniciens de la Chambre d'agriculture et de la DDT.**

<sup>1</sup> <http://www.sieanat.fr/> syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage de Haute Garonne (élus, administratif, gens du voyage)

<sup>2</sup> Ces installations sont soumises à autorisation d'aménagement préalable délivrée dans les formes, conditions et délais prévus aux articles R. 443-7-1 et suivants du code de l'urbanisme. La loi a instauré ce dispositif de manière à faciliter l'habitat permanent en caravane et ce, quel que soit le nombre de caravanes sur le terrain. Cette autorisation est sollicitée par le propriétaire ou la personne qui a la jouissance du terrain qu'elle soit une personne publique ou privée. L'autorisation d'aménagement tient lieu de permis de construire. Cette autorisation présente l'avantage d'avoir un caractère permanent.

